

À remettre **personnellement** au contrôle des habitants d'Attalens – horaires sous www.attalens.ch

Personne 1									
Suisse	Permis de séjour	B	C	L	F	N			
Nom	Prénom		Date de naissance						
Adresse e-mail	N° de téléphone								
Tutelle	oui	non	Chien	oui	non	Carte déchetterie rendue	oui	non	
Personne 2									
Suisse	Permis de séjour	B	C	L	F	N			
Nom	Prénom		Date de naissance						
Adresse e-mail	N° de téléphone								
Tutelle	oui	non	Chien	oui	non	Carte déchetterie rendue	oui	non	
Séparation									
Non	Oui - séparation de fait		Oui - séparation légale			Dès le			
Enfant(s)									
Nom	Prénom	Date naissance	Nationalité	Autorité parentale			Si votre/vos enfant-s est/sont scolarisé-s dans le cercle scolaire de la Basse Veveyse (1H - 8H), merci d'avertir l'école www.ecole-attalens.ch		
				les deux	mère	père			
				les deux	mère	père			
				les deux	mère	père			
Ancienne adresse									
Rue / N°									
Localité	Nombre pièces			Étage	No appart				
Locataire	Gérance	Nom nouveau locataire (si connu)							
Propriétaire	Nom nouveau propriétaire (si connu)		Date relevé eau						
Nouvelle adresse									
Rue / N°									
Npa / localité									
Adresse correspondance si différente nouvelle adresse									
Restitution de ou des actes d'origine (pour les Suisses de plus de 18 ans)									
Acte d'origine	oui	non	Retrait au guichet	oui	date	non			
Votations (uniquement dans la période qui précède une votation fédérale)									
Commune d'Attalens	Date radiation du rôle			Nouvelle commune					
Validité du changement d'adresse									
Date annonce	Valable dès le								
Signature(s)									

Pour les étrangers **en cas de départ définitif de la Suisse**, chaque personne doit impérativement se rendre au SPoMi à Granges-Paccot pour la restitution du permis de séjour.